

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 37

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182883>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le pommeau de la Tour d'Aubonne.

On a bien voulu nous confier, pour en prendre copie, les documents ci-après trouvés dans le pommeau de la flèche de la tour d'Aubonne, qui est actuellement en réparation.

On sait que le château d'Aubonne, demeure des anciens sires de ce nom, fut acquis, en 1670, par le célèbre voyageur Tavernier, à son retour d'Asie. Il fit réparer ce manoir bâti sur une éminence qui commande la ville et d'où l'on jouit d'une vue si magnifique que Tavernier lui-même disait n'avoir trouvé dans ses longs voyages que celle de Constantinople qui pût lui être comparée.

A l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes (1685), la baronnie d'Aubonne fut achetée par le marquis Duquesne, fils de l'illustre amiral de ce nom.

L'une des cours du château offre la configuration de l'intérieur d'un navire; elle est ceinte d'une petite colonnade toscane, en pierre, supportant une galerie vitrée qui sert de vestibule à des appartements. Les fenêtres sont faites à l'imitation d'un vaisseau de haut-bord. La construction de cette cour fut probablement une fantaisie de Tavernier ou de Duquesne.

Les bâtiments sont dominés par une tour ronde, assez haute, figurant parfaitement une chandelle coiffée d'un éteignoir. C'est dans le pommeau qui couronne ce dernier qu'on vient de trouver ces vieux documents, que nous reproduisons textuellement :

ANNO

Ce 30 daoust i7i0

je nay pas voulu manquer de faire savoir a Ceux qui monterons iCi les Circonstances du Tems présent par lesquels nous avions dans Ces Tems facheux pour ballif monsieur Tillier le vin se vendait 4 bache le pot et le bled dix bache nous avons eu 4 années povres par grele et par fuine et par un iverd le plus violens qui se soit jamais ouï parler nous avons vu la grande eclipse du Soleil qui fut afreuzé par un mercredy douzième du mois de may 1706 le soleil devint noir comme du charbon et il fut nuit obscure a onze heure devant midi, et on vit les Etoilles et depuis la Création du monde jusque a present il ne sen est point fait de semblable si non cele la qui se fit lorsque nostre Seigneur rendit l'esprit qui fut la même Chose je prie Dieu qu'il vous preserve dans vos tems de semblable accident comme nous avons eu de nos jours.

les tenebres de cette Eclipse durèrent demi heure comença a 9 heures et fini midi la nuit vint a dix heures.

Vostre tres humble serviteur pierre Michel Auer tourneur dans Aubonne.

« Le soussigné Isaac-Gabriel Croutaz Bourgeois d'Aubonne, secretaire Ballival, assesseur consistorial et Justicier du d. Aubonne Seigneur de Louraz et du Mion, a fait ce Billet pour mettre dans le pommeau de Lorreloge qu'on a couvert tout de neuf cette année 1733 par un très bon maistre d'Yverdon sieur Geynard et les M^{rs} Estienne favre et Cusin Bourgeois d'Aubonne.

Remarques.

La terre d'Aubonne a Esté possédée par des Barons, et Changé bien de fois mais le dernier Baron que nous avons

hü c'estait monsieur Duquesne lequel a hü bien des proceds avec notre ville, cella la Engagé à vendre sa terre, qu'il vendit en 1703 à LL. EE nos Souverains Seigneurs de Berne pour le pris et somme de Septante trois mille Escublanc compris les meubles.

Le premier Seigneur Baillif que nous avons eü sca Este Monsieur Emmanuel Bondely qui est devenu cette année 1733 Seigneur Conseiller Secret à Berne.

Le premier Secrettaire Ballival qu'il y a hü à Aubonne Cestait Monsieur Vallier aujourd'huy assesseur Ballival, Conseiller et Secrettaire du Conseil d'Aubonne. Il me remit son Employ de Secretaire Ballival de la Tenüe du Seigneur selon Baillif qu'estait Monsieur Jean Rodolphe Tillier, qui est devenu d'abord Conseiller à Berne, et Lieutenant de la Chambre suprême des appellations.

Le 12 Mars 1715 Je fut reçü notaire à Berne, et le 16^{me} du d. et mesme année Je fut reçü secretaire Ballival d'Aubonne.

Le troisième Seigneur Baillif ca Esté Monsieur Beatt Louys De Wielladingen qui Entra en reigne le 11^e 9bre 18733, sca esté un Seigneur Baillif regretté de tout le monde; il devint d'abord Seigneur assesseur de la Suprême Chambre des appellations du pays et la résigna ensuite à son Parent Le magnifique Seigneur de Wielladin qui est a présent Seigneur Banderet.

Pour 3^{me} Seigneur Baillif a Esté Monsieur Nicolas Fischer.

Pour le 4^{me} est Monsieur Jean Rodolphe Steiguer fils de feu Son EEce Steiguer décédé il y a deux ans regretté de tout le monde. Le d. Monsieur Steiguer finira son Balliage à Cette St. Martin 1733 qui sera le 11^e 9bre prochain, et celui qui lui succédera sera Monsieur le Collonel Jean Rodolp Daxelholfer qui est son Beau frère ayant épousé Sa Sœur.

Moy dit Croutaz suis né en 1683, ma femme a six mois moins que moy et s'appelle Marianne Vallier, et nous nous sommes marié en 1703. Jay actuellement quatre fils Lainé desquels est avocat et notaire né en 1710, le second âgé de 20 ans a Servy 3 ans en hollande de Cadet, le 3^{me} Est a Berne, chez Monsieur Hermann marchand aagé d'env. 14 ans. Le 4^e est icy aux Escholes et Jay une fille agée de 12 ans Dieu veuille les tout Benir et leur famille si tant est qu'ils se marient et ainsi suivamment. Ainsy soit il.

A Esté mis le d. Billet Le lundy 13^{me} Juillet 1733.

On a commencé a moissonner. Le bled se vendait cy devant 17 à 18 baches le gron, mais a présent on la pour 14 baches. On fera très peu de vin cette année on avait le vin p. 100 ff. cy devant et a present on le vend le moins 150 ff. le Char.

Dieu conserve nostre ville et tout Ceux quils sont Estably pour la gouverner a toujours. Amen. G. CROUTAZ.

On nous écrit de Lavaux :

« Il est arrivé ces jours derniers, dans un petit village de notre district, une aventure assez comique à l'un des plus beaux types de la race porcine.

Le propriétaire de deux de ces pachydermes avait, par un malheureux hasard, laissé entr'ouverte la porte de l'écurie où logeaient ces paisibles animaux. Naturellement, sitôt qu'ils sentirent l'air frais et embaumé de la nature, ils prirent la clé des champs et se promenèrent en long et en large dans les rues de leur village natal.

De là, grand émoi chez le propriétaire, qui fut obligé de recourir à l'assistance publique pour l'aider à rentrer ses bêtes indociles.

A force de faire, l'un des deux rentra au logis; mais l'autre fit le mutin. Près de là, se trouvait la boutique d'un cordonnier dont la fenêtre assez basse donnant sur la rue se trouvait entr'ouverte. Notre

porc, surexcité et de guerre lasse, ne fait ni un ni deux, saute dans la boutique du cordonnier, renverse sur son passage un ouvrier en train de battre une semelle, puis, cherchant à sortir de là, il fait un tel dégât, que le maître cordonnier, attiré par le bruit, resta comme pétrifié sur la porte.

L'animal, trouvant celle-ci ouverte, en profita pour filer sans attendre les remerciements de ceux à qui il venait de rendre visite.

Le brave disciple de St Crépin, suffisamment édi-fié par cet événement, ne peut pas comprendre comment il se trouve encore des gens pour faire de la réclame en faveur de l'exposition de la race porcine fixée au 12 septembre, à Lausanne. Ces animaux lui paraissent fort peu intéressants. »

Les partages gâtent les bonnes maisons, dit le proverbe, et les exceptions à la règle sont si rares qu'il vaut la peine de les signaler.

Les onze frères B..., de la commune de Brière, département de Seine-et-Oise, restèrent, il y a peu d'années, orphelins, mais avec quelque fortune : les aînés étaient déjà grands et robustes. La tutelle commune et l'éducation des plus jeunes furent confiées à trois oncles, hommes de grand sens et excellents cultivateurs. Ces braves gens administrèrent en commun cette succession, que leur propre bien doit grossir un jour; ils s'appliquèrent à élever, dans l'amour du travail et la concorde fraternelle, ces enfants à qui la Providence n'avait enlevé un père que pour leur en rendre trois. Bref, ils s'acquittèrent si bien de cette double tâche, qu'en arrivant successivement à l'époque de leur majorité, aucun des pupilles ne voulut réclamer son indépendance et demander compte de son bien. Aujourd'hui encore, la succession demeure *indivise*, et toutes les terres sont régies en commun d'après les avis des trois tuteurs, avis que l'on suit comme des ordres : les cultures se distribuent selon la qualité et l'exposition des terrains, elles s'équilibrent de telle sorte que les produits surabondants d'une ferme suppléent à tout ce qui manque dans une autre; enfin, il règne dans cette exploitation ainsi combinée, une variété raisonnée et enchaînée de cultures, que l'on ne trouve ordinairement qu'au sein des grands domaines réunis dans la main d'un seul propriétaire. Ce n'est point que les frères B... aient continué de vivre en commun; chacun s'est établi sur une petite ferme; plusieurs même se sont mariés, mais ce nouveau lien n'a pas détruit les premiers. Nous ne voudrions pas dire que chacun de ces cultivateurs ne regarde pas avec plus d'amour et de sollicitude les sillons les plus voisins de son petit manoir : mais à l'époque des grands travaux du domaine, quand il s'agit de labourer, semer, récolter, toutes les forces se réunissent.

« Tenez, monsieur, nous disait le cultivateur qui nous a donné ces renseignements, c'est à la vendange, à la moisson, à la fenaison, qu'il faut les voir. Chacun de ces gaillards-là n'a pas moins de

vingt-deux bras à son service. Dès le matin, les onze maîtres de Brière sont réunis, chacun à la tête de ses ouvriers, et vous les voyez courir de clos en clos, de sillon en sillon, selon la maturité des récoltes : en un clin d'œil, le vert de la prairie a disparu sous la faux, les gerbes sont couchées et liées, la vigne qui était noire s'éclaircit; et puis c'est un entrain, une gaieté dont vous ne vous faites pas l'idée ! Ils n'ont déjà qu'un pressoir et qu'un four, et on dit dans le village qu'ils vont faire construire une grange et un cellier pour eux tous. Les vaches paissent toutes ensemble, tantôt dans le pré de François et tantôt dans le pré de Jérôme : il ne leur manque-rait plus que de rentrer le soir dans une même étable. Et ce n'est pas tout. Faut-il sur l'une des onze fermes vingt chevaux pour un charroi? on les a le lendemain. A-t-on besoin de quinze charrettes d'engrais? on les amène. Et l'argent ne manque pas, allez ! A dix lieues à la ronde, beaucoup admirent les frères B..., presque tout le monde les envie, mais personne ne songe à les imiter. »

La grêle a toujours été la terreur des vigneron, témoin l'émoi causé par celle qui, dernièrement, n'a heureusement causé que de légers dommages dans nos vignobles. En 1824, dans toutes les vignes de Lavaux, on voyait, de dix toises en dix toises, des perches plantées en terre à peu près comme celles de nos télégraphes, mais plus minces. Au bout de ces perches se trouvait une pointe métallique mise en communication avec le sol par un fil de fer. Cet instrument s'appelait le paragrêle; il est décrit, avec gravure, dans la *Feuille du canton de Vaud*, publiée à cette époque par la Société vaudoise des sciences naturelles. Cette Société, qui n'avait que deux séances par année, au Musée cantonal, avait pensé qu'en soutirant le fluide électrique de l'atmosphère, on pourrait empêcher la formation de la grêle. Il paraît qu'en effet, en 1826, une grêle subit une modification et tomba à Lutry sous forme de neige. Les pointes des paragrêles n'étant pas préservées de l'oxydation par la dorure, cessèrent bientôt leur effet. Les fils succombèrent peu à peu pendant les travaux des vignes, les coups de vent renversèrent les perches, de sorte qu'après 1830 on n'en voyait plus du tout.

Le *Rameau de sapin* rapporte ce curieux trait d'intelligence d'un chat :

Il n'est pas rare, dit-il, de rencontrer des chats qui ouvrent les portes en sautant sur la poignée. Un de ceux-là faisait abus de son adresse, car s'il ouvrait toutes les portes, il ne les refermait pas, de sorte que, le soir, on était obligé de l'enfermer dans un petit réduit, dont les contrevents étaient fermés par un crochet. Le chat ne pouvant plus sortir par la porte, puisqu'elle était fermée à clé, essayait de se frayer un chemin en poussant le crochet des contrevents. Pour arriver à son but, il se

lançait avec habileté contre l'obstacle, le dos tourné contre le crochet : de cette façon, le chat parvenait à se sauver de sa prison. Le chien de la maison avait sans doute remarqué l'adresse de son camarade, car lorsqu'un jour le chat faisait son ron-ron, il vint le réveiller, puis lui présenta à sa manière sa supplique, courant vers la porte, ensuite revenant, faisant le beau devant le chat ; bref, le chien semblait lui dire : « Allons, viens m'ouvrir la porte, s'il te plaît ! » Le chat ayant compris les mouvements de son ami, lui ouvrit la porte et alla se réinstaller près du feu pour continuer son somme. Dès lors le chat continua à jouer le rôle de portier, chaque fois que le chien réclamait son office.

Il est un grade qui va disparaître dans notre armée, emportant avec lui tout un passé de magnificence. Qui ne se rappelle aujourd'hui ces grands tambours-majors, galonnés d'or, au colbak majestueux, sur le côté duquel descendait un riche brocart de soie rouge ? Sa tunique constellée de brandebourgs, son pantalon brodé, sa haute taille, la lourde canne qui décrivait des évolutions méthodiques, tout cela, y compris sa place à la tête d'un bataillon, faisait du tambour-major le premier homme de l'infanterie. Peu à peu cependant le tambour-major est déchu de son ancienne splendeur, on lui a enlevé le plus brillant de ses oripeaux ; petit à petit il a perdu le goût de la canne ; c'est à peine si, par quelques rares réminiscences du passé, cette canne rappelait les tours adroits, admirés des badauds. Le tambour-major a dû céder aux exigences du siècle, qui a simplifié toutes choses, cette nécessité qui a forcé l'abolition des bonnets à poil, des tabliers, des gantelets et des fausses barbes de nos sapeurs.

La commission militaire, siégeant à Mürren, a supprimé le tambour dans l'armée fédérale. Qu'on s'en console, cette mesure n'est pas due à l'initiative fédérale : beaucoup d'armées l'avaient déjà prise avant nous ; en Belgique, en Espagne, depuis longtemps la peau d'âne a disparu. Cette décision affectera sensiblement quelques-unes de nos villes où le tambour est en grand honneur. Bâle, par exemple, offre de temps à autre quelque concert aussi désagréable qu'étourdissant, et plus d'un père de famille devra se gratter l'oreille pour savoir quel instrument il fera apprendre à ses héritiers. Plus tard peut-être les enfants oublieront aussi ce jouet désagréable, et le tambour prendra place dans nos musées comme une curiosité du passé, attendant la dernière arme de guerre qui complètera ce musée barbare.

Voici une bien jolie anecdote que nous cueillons dans une *Histoire du second Empire*, qui vient de paraître :

A un bal costumé donné par M. de Morny, M^{me} de Castiglione apparaît en dame de cœur. Pendant quinze jours ce costume avait été le grand événe-

ment de Paris. La belle comtesse portait un cœur brodé à la jarretière.

Une *grande dame* (était-ce de la jalousie, était-ce de l'austérité ?) s'approcha d'elle et lui dit à travers le masque :

— On n'aurait jamais pu croire que vous aviez le cœur si bas !...

Le passage suivant est un extrait authentique de l'arrêté d'un maire du département de la Creuse :

« Les chiens enragés qui ne le sont pas encore, sont prévenus de ne pas sortir dehors sans leur muselière, parce que les propriétaires sont avertis qu'ils seront abattus par le garde-champêtre. »

Nous avons certes dans le canton de Vaud bon nombre de syndics qui n'ont point inventé la poudre, qui n'auraient pas même inventé le fil de fer à couper le savon ; cependant on est obligé de convenir qu'en fait de naïveté ils redoivent encore des points aux maires de la grande nation.

Un peintre allemand en séjour à Lausanne, violemment atteint par la phthisie, demandait une consultation au docteur Hoffmann, entre deux séances du Grand Conseil.

— Mon ami, lui dit le docteur, préoccupé d'une question politique, votre santé a besoin de ménagements.

Puis accélérant ses questions :

— Quelle est votre profession ?

— Je suis peintre.

— A l'huile ?

— Oui, Monsieur le docteur.

— Eh bien ! dorénavant veuillez peindre avec l'huile de foie de morue.

Le petit garçon d'un agent d'affaires très avide et peu scrupuleux avait reçu en prix aux promotions un livre ayant pour titre :

La morale en actions.

— Voilà une chose que je n'aurais jamais pensé à mettre en actions, murmura le papa ; les dividendes doivent être minces.

L. MONNET.

La livraison de *septembre* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants : I. Pétrarque après cinq siècles, par M. Marc-Monnier. — II. Scènes de la vie franc-comtoise. — La bannière de la Vierge. Nouvelle, par M^{me} Berthe Vadier. (Suite.) — III. Pestalozzi, sa pensée et son œuvre, par M. Rodolphe Rey. — IV. Vacances en Amérique, par M^{lle} Julie Annevelle. — V. Le grand Michel. Nouvelle. (Quatrième partie.) — VI. Mélanges d'histoire nationale. — Rodolphe de Vautravers et le comte Charles de Cobenzl, d'après des documents inédits, par M. Alphonse Rivier. — VII. La liberté religieuse en Europe, par M. Charles Secrétan. — VIII. Chronique littéraire de Paris. — IX. BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.